

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRES Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Bordeaux - Travaux de rénovation du parc de Pey Berland et du centre commercial de Mériadeck - Marché n°02 229 U - Réclamation - Avis du CCIRA - Décision

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1) Historique

Dans le cadre de la rénovation des parcs de stationnement, la Communauté Urbaine de Bordeaux a notamment engagé un appel d'offres ouvert en vue de la dévolution de ces travaux aux parcs Pey Berland et centre commercial Mériadeck.

A l'issue de la procédure règlementaire, le marché a été attribué au groupement SCLE/BETEREM/INGENIERIE/CERBERUS/PREZIOSO/G.T.A pour un montant de 3 777 680,79 € T.T.C et une durée de 9 mois, sous le marché n°02 229U.

L'exécution de ce marché fait l'objet d'un litige entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la société PREZIOSO concernant le parking Mériadeck. Cette dernière a saisi le Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable « CCIRA », lequel a rendu son avis le 13 juillet 2005, après avoir procédé à l'audition de chacune des parties, lors de sa séance du 28 juin dernier.

2) Objet du litige

Les litiges concernent les prestations suivantes :

- Alors que la Communauté Urbaine de Bordeaux demandait conformément à son C.C.T.P des mesures de test de glissance avant l'exécution des travaux, l'entreprise PREZIOSO a considéré que la mise en œuvre d'un antidérapant sur la partie des places de stationnement et de la zone de roulement n'était pas comprise dans le marché. Pour cette prestation, elle réclame 25 977,60 € H.T en complément à notre établissement.

- Le deuxième point du litige concerne la mise en peinture du sol du niveau orange du parc Mériadeck, l'entreprise PREZIOSO a considéré de sa propre initiative que celui-ci était en bitume et de ce fait n'était pas à peindre alors que l'objet des travaux dans le cadre de

notre marché indiquait qu'il n'y avait aucune restriction sur l'étendue des prestations des peintures de sol.

De son initiative la société PREZIOSO a considéré que la peinture au sol du niveau orange n'était pas comprise dans le marché et réclame 47 918 € H.T. à notre établissement de travaux supplémentaires.

3) L'avis proposé par le CCIRA

Le CCIRA a considéré :

- que les prestations, objet du litige, ne sont pas incluses dans le marché initial et qu'elles constituent des travaux supplémentaires à la charge du maître d'ouvrage ;
- qu'il était équitable d'accorder à l'entreprise une somme supplémentaire de 73 895,60 € H.T.

4) La suite proposée au Conseil de communauté

En raison d'une part, de l'avis du CCIRA qui a fait droit à l'intégralité de la demande de l'entrepreneur, et d'autre part, du non respect de la hiérarchie des pièces du marché par le Comité qui n'a pas tiré toutes les conséquences de ses propres constatations en énonçant que « le mémoire technique ne s'impose pas aux stipulations des cahiers des charges », il est demandé de ne pas suivre celui-ci.

En conséquence, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider de ne pas suivre l'avis rendu par le CCIRA lors de sa séance du 13 juillet 2005 dans le différend opposant la Communauté Urbaine de Bordeaux à la société PREZIOSO.
- Aviser le CCIRA de cette décision.
- Notifier à la société PREZIOSO le rejet de sa demande de rémunération complémentaire,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**

M. MICHEL BROQUA

